

Les instituteurs et institutrices à Sannat dans les deux premiers tiers du 19^{ème} siècle.

Ce court article écrit à partir des simples données de l'état-civil n'est qu'un prélude à une étude plus approfondie que nous essaierons de mener plus tard sur l'histoire de l'école à Sannat.

La présence d'un instituteur à Sannat est attestée par l'état-civil depuis au moins la Révolution, puisque l'acte de décès de Gilbert Degeorges en 1817 nous apprend que celui-ci était « instituteur privé de la commune de Sannat¹ ». Il est mort à l'âge de 74 ans. Il était né à Lupersat, mais sa fille Marie, était née à St-Silvain-Bellegarde en 1790, ce qui signifie sans doute qu'il exerçait dans cette commune à ce moment-là. Il avait alors 46 ans. Il a dû venir peu après à Sannat. Son fils Antoine Degeorges (né en 1783) lui a succédé, probablement vers 1805 (à ce moment-là, le père avait 62 ans et le fils 22 ans). Lui aussi était instituteur privé. Il meurt en 1834 (à l'âge de 54 ans). La présence d'un autre instituteur privé est attestée à partir de 1832 (année de la naissance de sa fille Anne). Il s'appelle Pierre Jouanique, il est né à St-Julien la Genête le 14 mars 1785². A-t-il exercé en même temps qu'Antoine Degeorges, ou lui a-t-il succédé quelques années avant son décès alors que celui-ci était déjà affaibli ? C'est l'hypothèse la plus probable. Pierre Jouanique est décédé en 1872 à Sannat. S'il a exercé jusqu'à 60 ans, cela nous porte à 1845. Mais un autre instituteur, communal cette fois, est apparu dans

¹ On étudiera plus en détail la condition des instituteurs au 19^{ème} siècle dans un autre article, mais pour simplifier disons qu'il y eut d'abord des personnes qui librement pouvaient se déclarer instituteurs et exercer le métier, à condition toutefois qu'ils aient reçu l'agrément de l'inspecteur d'Académie qui leur délivrait un Certificat de capacité, et celui du maire et du curé. Ils sont appelés instituteurs privés ou libres. L'école était payante et ils étaient rémunérés par les parents. Puis ils furent progressivement remplacés par les instituteurs communaux, nommés par l'Inspecteur d'Académie et en partie rémunérés par la commune, formés pour certains, mais pas tous, dans les Ecoles normales fondées petit à petit à partir du 1^{er} Empire. (En 1833 il y en avait 48 en France, dont celle de Guéret). Puis sous la 3^{ème} République, les instituteurs devinrent des fonctionnaires, nommés et rémunérés par l'Etat : les instituteurs publics.

² Son acte de naissance indique que son père était marchand au bourg, et son grand-père, qui était son parrain, a signé « Jouanique » d'une très belle écriture.

les actes de naissances en 1858, puis en 1861. Il s'agit d'Henri Faure, né en 1816.

Il a pu succéder à Pierre Jouanique vers 1845, il avait alors 29 ans. Contrairement aux instituteurs précédents qui enseignaient dans un local privé, Henri Faure a eu la chance d'exercer son métier, au moins quelques années, dans une salle de classe plus adaptée, celle de la nouvelle école construite en 1860 (l'actuelle école).

Parallèlement une classe de filles a dû apparaître dans les années 1810, sous la direction de la fille de Gilbert Degeorges, Marie, née en 1790. Elle est décédée en 1849, à l'âge de 59 ans. A dû lui succéder la fille du troisième instituteur des garçons, Anne Jouanique, née à Sannat en 1832. (Elle avait 17 ans quand Marie Degeorges est décédée. Y-a-il eu un temps sans institutrice, ou a-t-elle pris la relève tout de suite ?) Comme sa prédécesseuse elle était « institutrice libre ». Elle épousera en 1857 Marien Vertadier qui habitait le Bourg et qui, suivant les actes, était cultivateur, maçon ou propriétaire. Toujours ce mélange des genres dont nous avons parlé.

Puis à partir de 1866 les choses deviennent plus claires, les recensements nous permettent de mieux connaître la succession des maîtres et des maîtresses. Nous en reparlerons plus tard quand nous travaillerons sur l'histoire des écoles de Sannat. Le but était ici simplement de montrer comment s'est développé l'enseignement dans notre commune. On peut constater qu'il est apparu assez tôt, lors de la Révolution de 1789. Peut-être y a-t-il déjà eu des instituteurs antérieurement. Nous ne le saurons que quand nous aurons remonté plus avant le temps dans l'état-civil.